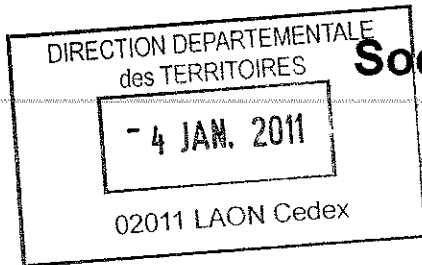


Commune de Sissonne (02)



Société SPECIALITES TA

**Demande d'autorisation d'exploiter
au titre des installations classées
pour la protection de l'environnement**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête du 8 novembre 2010 au 11 décembre 2010 inclus

I - Déroulement de l'enquête

L'an 2010,

je, soussigné SERVAIN Alex, commissaire enquêteur désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens le 23 juillet, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 septembre ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Sissonne du 8 novembre 2010 au 11 décembre 2010,

me suis tenu en Mairie de Sissonne à la disposition du public,

le lundi 8 novembre et le mardi 16 novembre de 9h à 12h, le mercredi 24 novembre et le jeudi 2 décembre de 14h à 17h et le samedi 11 décembre de 9h à 12h.

Cette enquête concerne la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société SPECIALITES TA au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

RAPPELS

La société SPECIALITES TA est spécialisée dans la fabrication de pièces détachées pour bicyclette : plateaux adaptables en aluminium, bidons en plastique pour l'essentiel.

Elle est implantée sur la commune de Sissonne en zone UI du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 octobre dernier. Elle est mitoyenne d'une société spécialisée en logistique (transports Caille).

Elle emploie actuellement 32 personnes dont 18 en production.

SPECIALITES TA exerçait son activité à TRUCY et a souhaité la transférer à SISSONNE sur l'ancien site VALEO, d'où sa demande d'autorisation d'exploiter du 30 novembre 2009.

La société SPECIALITES TA est en effet soumise à autorisation d'exploiter au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des installations classées : revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique, la capacité des bains étant de 10.920 litres.

Quant aux autres activités ou installations, elles relèvent de la « Déclaration » ou sont « Non Classées ».

Néanmoins la demande d'autorisation d'exploiter est présentée pour l'ensemble des installations de la Société.

Pour présenter cette demande, SPECIALITES TA a fait réaliser par la Société NOVALLIA Environnement à Soissons un dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) composé, entre autres, d'une étude d'impact et d'une étude des dangers conformément aux articles R512-2 à 10 du code de l'environnement.

Elle est également soumise à l'application des textes réglementaires français et européens dont la liste figure en pages 38 et 39 du dossier ICPE.

Après avis en date du 4 juin 2010 de l'inspecteur des installations classées sur l'aspect complet et régulier du dossier, le Préfet a saisi le Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur et a ordonné l'enquête publique par voie d'arrêté.

Le Préfet de Région a, le 30 août dernier, formulé un avis qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale produit par SPECIALITES TA, en particulier l'étude d'impact et l'étude des dangers et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le premier jour de l'enquête, soit le lundi 8 novembre, après m'être assuré que toutes les pièces du dossier ont été normalement déposées en mairie, j'ai signé le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public et en ai coté et paraphé chacune des pages.

Ce dossier comprend :

- l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture de l'enquête,
- l'avis d'enquête publique qui selon le certificat d'affichage a été apposé à la porte de la mairie de Sissonne du 14 octobre au 13 décembre, ainsi qu'à celle de la commune de Montaigu (une partie du territoire de la commune de Montaigu est située à moins d'un kilomètre des limites de l'exploitation envisagée). Cet avis d'enquête a fait l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux : l'Union et l'Aisne Nouvelle,
- le dossier ICPE qui comporte, entre autres, l'étude d'impact et l'étude de dangers,
- un plan topographique et un plan masse du site sur CD-Rom au format pdf consultables sur les micro-ordinateurs de la mairie,
- l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et l'étude de dangers.
- le registre d'enquête.

Durant l'enquête, personne ne s'est présenté en mairie au cours de mes permanences ou en mon absence pour obtenir des renseignements ou formuler des observations. Le dernier jour de l'enquête, le samedi 11 décembre à 12 heures, j'ai clos le registre d'enquête publique, lequel ne comporte aucune observation ou réclamation.

Les conseils municipaux de SISSONNE et de MONTAIGU se réuniront début janvier 2011 pour délibérer sur la demande d'autorisation présentée par la société SPECIALITES TA.

Fait à Marle, le 27 décembre 2010.
Le commissaire enquêteur

